PATRIMOINE PIERRE ET FINANCES 22 rue de Bignoux 86000 POITIERS

Tel: 05.49.47.32.43 fbarbier@ppf-conseil.fr www.ppf-conseil.fr

SARL au capital de 10000€ SIREN 814442430 RCS POITIERS

ORIAS n° 15006625

Membre de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine



Conseil en Investissement Financier

Courtier en Opérations de Banque et Services de paiement

Courtier en assurance

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce

Transactions sur immeubles et fonds de commerce Carte n° 86012016000009972 délivrée par la CCI VIENNE

Garantie financière -Responsabilité Civile Prof. : MMA RISKS n°229925 - 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans cedex 9.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la SARL PPF a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (Récépissé 2006554).



# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

# PARTICULIERS DOMAINE PRIVE DU DIRIGEANT



**Financement** 

# > INGENIERIE PATRIMONIALE

Analyse et Définition de Stratégie patrimoniales, organisation successorale, fiscalité

# > INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Etudes d'impact, analyses fiscale et économique, flux de trésorerie.

# > PLACEMENTS FINANCIERS

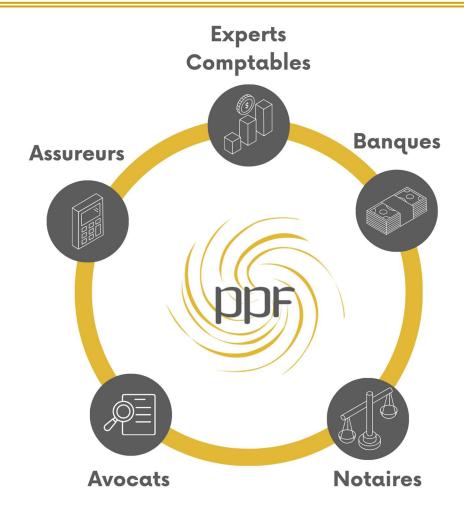
Analyse de portefeuille, projection de rendements, allocations.

# > FINANCEMENTS

Instruction - Négociation de financements



# INGENIERIE FINANCIERE DES ENTREPRISES



# > ACCOMPAGNEMENT DIRIGEANTS

Stratégies de structuration des entités, planifications économiques, fiscales, de rémunération

# > GESTION DE LA TRESORERIE

Planification, Allocation, Optimisation

## > GESTION DE LA DETTE

Pilotage des relations bancaires, instruction, négociations des besoins de financements

# > CESSION - TRANSMISSION - REPRISE

Accompagnement des audits économiques et financiers Projections de reprises ou de sorties (Business Plan, Schéma de remplois des fonds, etc..)



#### Statuts réglementés

#### Intermédiaire en assurance

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°15006625 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Liste des fournisseurs à disposition sur demande du client

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : **Néant** 

#### Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant.** 

# Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement – Service de conseil

Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 15006625 appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : **Néant** 

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : **Néant** 

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) · Néant

Aucune rémunération n'est perçue de l'établissement de crédit ou de paiement par le cabinet PPF.

# Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 86012016000009972 délivrée par la CCI VIENNE

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Assurance RCP et Garantie Financière: MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue henri Champion Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

#### Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pouvant être pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

#### Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

#### Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Florent BARBIER en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au fbarbier@ppf-conseil.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal



#### Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue henri Champion Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

#### Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je (nous) soussigné(s) d'entrée en relation.		, atteste(ons) avoir reçu le document
Fait à	le	
Signature(s) du/des client(s	s)	





# Charte Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus



#### Notre rémunération se base sur :

- Les honoraires que vous nous versez directement, suite à l'acceptation, et la signature, de lettres de missions qui vous sont soumises.
- Des commissions qui nous sont versées par nos fournisseurs, à la mise en place, et/ou sur la durée des solutions que vous avez choisi de mettre en œuvre par notre intermédiaire.

# **HONORAIRES DE CONSEILS**

Tarifs des principaux produits et services applicables à compter du 01/01/2024



#### INGENIERIE PATRIMONIALE et FINANCIERE

✓ Bilan Patrimonial : Prestation horaire ou forfaitaire

Clients PARTICULIERS

Selon vos demandes : analyses de vos actifs, fiscalité, transmission, retraite, prévoyance

✓ Stratégie Bancaire et Financière : Professionnels / Agriculteurs / Entreprises Professionnels / Agriculteurs / Entreprises

Organisations multi-structures, Statut du dirigeant, Gestion de la dette, Investissements, Croissance

Base horaire de tarification : 145€ HT/heure - Soit 174€ TTC/heure



#### COURTAGE EN FINANCEMENTS

✓ Prêts Immobiliers : 1% TTC du projet

Particuliers Avec un minimum de 1500€ TTC

Dans un souci d'indépendance totale, aucune rémunération d'aucune sorte n'est reversée à la SARL PPF par les établissements bancaires pour les prêts immobiliers.

✓ Financements d'Investissements : Sur devis - 1 à 3% HT du programme

Professionnels / Agriculteurs / Entreprises



# **HONORAIRES D'INTERMEDIATION**

Tarifs des principaux produits et services applicables à compter du 01/01/2024



### **INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - TRANSACTIONS**

✓ Immobilier Neuf / LMNP géré :

#### Néant

Les fournisseurs peuvent rémunérer la SARL PPF jusqu'à 8% HT du montant de l'investissement à la souscription – Inclus dans le prix du bien

✓ Mandats de Recherche / Mandats de vente : Immobilier Ancien, Fonds de Commerce, Parts Sociales Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat 4 % TTC Maxi du projet Avec un minimum de 3500€ TTC



# <u>PLACEMENTS - INVESTISSEMENTS</u>

✓ Assurance vie / Capitalisation

Max. 3% de droits d'entrée Max. 1.5% de frais de gestion

Une rémunération nous est versée par la compagnie, sur tout ou partie de ces droits d'entrée, et sur une partie des frais de gestion appliqués à vos encours.

✓ SCPI / OPCI :

#### Néant

Les sociétés de gestion rémunèrent la SARL PPF jusqu'à 6.5% HT du montant de l'investissement à la souscription- **Inclus dans le prix de l'investissement** 

✓ Titres non Cotés / FCPI / FIP / SOFICA:

#### Néant

Les sociétés de gestion rémunèrent la SARL PPF de 3 à 6% HT du montant de l'investissement à la souscription, et éventuellement sur une partie des frais de gestion

